



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 018-200000933-20220502-2022_05_036-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 26 avril deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 2 mai 2022
Délibération n° 2022-05-036

Attribution d'une subvention de fonctionnement à la commune d'Argent-sur-Sauldre pour l'activité touristique saisonnière de location de bateaux électriques et step paddle

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 24

Nombre de votants : 29

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : Mme Cathy PRUNIER

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Florence LEDIEU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents excusés : M. Pascal VILAIN, M. Hugues DUBOIN, M. Joël COULON, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Lionel POINTARD.

Dans le cadre de la reprise et poursuite de l'activité de location de bateaux électriques et step paddle sur le canal de la Sauldre par la commune d'Argent-sur-Sauldre, et afin de soutenir cette activité qui n'atteint jamais l'équilibre financier dans la mesure où le coût du saisonnier n'est pas couvert par les recettes de location, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 500 € au titre de la saison 2022 à la commune d'Argent-sur-Sauldre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de permettre à la commune d'Argent-sur-Sauldre de poursuivre l'activité estivale de location de bateaux et step paddle,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 avril 2022,

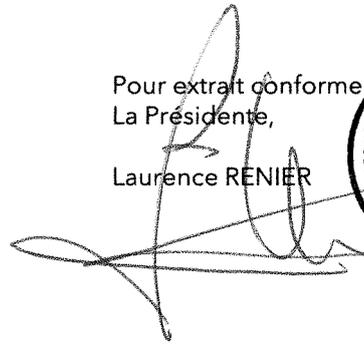
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : **ALLOUE une subvention de fonctionnement de 1 500 € à la commune d'Argent-sur-Sauldre en soutien à l'activité de location de bateaux électriques et step paddle au titre de la saison estivale 2022.**

Envoyé en préfecture le 03/05/2022
Reçu en préfecture le 03/05/2022
Affiché le 
ID : 018-200000933-20220502-2022_05_036-DE

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/05/2022
et de sa publication le 03/05/2022